



MUNICIPALITE DE LA PRAZ

Rte de Juriens 1

1148 La Praz

Tél. : 024 453 15 87 – 079 479 86 41

E-mail : greffe@lapraz.ch

**Au Conseil général
de La Praz**

La Praz, le 19 mai 2025

**Préavis municipal relatif à la gestion et aux comptes de
fonctionnement pour l'année 2024 – No 22/2021-2026**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis :

Conformément à l'article 4 de la loi sur les communes du 28 février 1956, et au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, la Municipalité a le plaisir de soumettre à votre approbation sa gestion ainsi que les comptes de l'année 2024.

2. Gestion :

La Municipalité, composée de MM. Roger Dupertuis (Syndic), Daniel Curty, Jonas Bürdel, Pascal Masson et Florian Sordet, s'est efforcée de maintenir le bon fonctionnement de notre Commune en conformité avec le budget 2024. La situation financière stable a permis de réaliser les travaux d'entretien prévus.

3. Finances :

Les comptes communaux pour l'exercice 2024 présentent un total des charges de **CHF 1'223'784,92** et un total des revenus de **CHF 1'223'853,45**. Il en résulte un bénéfice de **CHF 68,53** alors que le budget 2024 prévoyait une perte de CHF 286'399,10.

Les comptes de fonctionnement ainsi que le bilan sont présentés en annexe du présent préavis.

Les principaux écarts par rapport au budget appellent les commentaires suivants :

- **11 – Administration :**

- **102.300.00 – Traitement des autorités (+ CHF 2'309.20)**

La charge administrative est de manière générale plus élevée que ce qui avait été estimé au budget et les heures pour ENM plus nombreuses en 2024 ont été refacturées (Réf 110.436.00).

- **110.301.00 – Salaires administratifs (+ CHF 6'256.85)**

Suite au départ de la secrétaire communale, il y a eu une période de travail conjoint avec sa remplaçante, pendant le mois de mars 2024, afin d'assurer la passation. De plus, la transition vers le nouveau système comptable MCH2 a généré des heures supplémentaires pour la boursière.

- **110.303.00 – Cotisations AVS (+ CHF 1'854.70)**

- **110.304.00 – Caisse de pension et prévoyance (+ CHF 1'452.00)**

- **110.305.00 – Cotisations assurances maladie et accidents (+CHF 133.35)**

Pour ces trois comptes, l'augmentation est liée à l'augmentation du compte « Salaires administratifs ».

- **110.309.00 – Dépenses diverses et formation (+ CHF 438.60)**

Dépenses liées à la formation de la nouvelle secrétaire communale.

- **110.311.00 – Achat mobilier et matériaux (+ CHF 612.75)**

Suite au changement du photocopieur, des frais d'installation et de mise en service ont été facturés. L'achat d'un routeur Swisscom suite à un dégât de foudre a été remboursé par l'assurance, au compte 110.436.00.

- **110.318.00 – Honoraires et prestations de service (+ CHF 632.70)**

Ce compte a enregistré, en plus des écritures courantes, les honoraires du Notaire pour l'achat de la parcelle No 163, sur laquelle se trouve la zone S1 de protection de la source de Vers-chez-Bardet, ainsi que la préparation informatique (Ofisa) pour MCH2.

- **110.436.00 Remboursement de tiers (Commandements de payer – ENM) (+ CHF 449.00)**

Ce compte a enregistré notamment les heures facturées à ENM, le remboursement du routeur Centro Business par l'assurance suite à un dégât de foudre et diverses notifications effectuées pour l'Office des poursuites.

- **16 – Tourisme :**

- **116.301.00 – Parc Jura Vaudois – Traitement (+ CHF 382.50)**

Légère augmentation par rapport au budget, mais en diminution par rapport à l'année précédente. Il s'agit uniquement des vacations de la municipalité aux séances de Comité du Parc Jura vaudois.

- **116.436.10 – Parc Jura Vaudois – Participation jetons de présence tourisme (+ CHF 640.00)**

Le Parc participe à hauteur de CHF 80.00 par séance de Comité.

- **21 – Impôts :**

En 2024, la population s'élève à 207 habitants contre 206 en 2023 (+ 0.50 %). Les rentrées d'impôts sur le revenu et la fortune ont été supérieures, avec des progressions par rapport aux comptes 2023 de + CHF 10'126.30 pour l'impôt sur le revenu et + CHF 19'649.23 pour l'impôt sur la fortune. L'impôt à la source a également été supérieur de CHF 22'695.43 par rapport à 2023.

Les impôts sur le bénéfice et capital des personnes morales et rétribution RFFA, ces derniers ont également été plus élevés qu'en 2023 de + CHF 4'144.75.

Pour les impôts conjoncturels 2024 (droits de mutation et part à l'impôt sur les gains immobiliers), par prudence aucun montant n'avait été porté au budget. Ils représentent CHF 13'320.15, alors qu'ils s'élevaient à CHF 44'920.40 en 2023 (-CHF 31'600.25). Le 50 % des revenus conjoncturels et le 30 % de l'impôt sur les frontaliers financent en partie la Cohésion sociale (compte de charges 720.351.00).

L'année 2024 a enregistré un impôt sur les successions et donations de CHF 25'617.90 par rapport à l'année 2023 où il n'y en a pas eu. 50% de cet impôt conjoncturel finance également la Cohésion sociale (compte de charges 720.351.00).

210.330.00 – Dégrèvement et défalcations (- CHF 595.45)

Il s'agit de la perte sur débiteurs impôts qui ne peuvent être recouvrés. Par rapport à l'année précédente, la différence est une diminution des dégrèvements et défalcations de CHF 6'953.60.

210.407.00 – Impôts récupérés après défalcation (+ CHF 8'404.03)

Il s'agit d'impôts récupérés par le canton sur des impôts relatifs à des anciennes périodes fiscales selon leur décompte.

- **22 - Service financier :**

- **220.352.00 - 220.452.00 - Fonds de péréquation (+ CHF 134'175)**

Tenant compte des travaux effectués sur les routes en 2024, il y a une augmentation des revenus thématiques (travaux routes et forêts) par rapport à 2023. La péréquation globale du Canton engendre un important solde péréquatif en faveur de notre Commune de CHF 252'910.00 pour 2024, alors que les projections budgétaires étaient beaucoup plus prudentes. Il conviendra toutefois d'attendre le bouclage final de la péréquation, en septembre 2025, pour connaître le taux réel de participation aux dépenses thématiques (estimé à 60%).

- **32 – Forêts :**

- **320.314.00 – Entretien des forêts Triage forestier : (- CHF 24'651.05)**

Interventions stables par rapport à l'année 2023. Les travaux provisionnés pour les coupes de bois n'ont pas été réalisés en 2024, car les ressources du Groupement Forestier du Vallon du Nozon ont été principalement dédiées aux coupes urgentes sur d'autres communes.

- **320.314.20 – Entretien des chemins (+ CHF 1'514.50)**
L'augmentation est due à un éparage supplémentaire des chemins en 2024.
- **320.435.00 – Vente de bois : (- CHF 36'405.50)**
Pour les mêmes raisons que l'entretien forestier, les coupes sont en diminution et le bois est moins bien valorisé à cause de la situation de marché et des contraintes d'exploitation.
- **320.451.00 – Participations et remboursements canton (subventions) (+ CHF 18'041.20)**
Les subventions pour les soins cultureux sont supérieures à l'estimation budgétaire, grâce à la qualité des soins, même s'il y a eu moins de travaux sur ce poste. Une subvention non planifiée de CHF 4'581.10 a été perçue pour des soins de protection hors forêts protectrices et de CHF 13'200.00 pour les soins jeunes peuplements.
- **35 – Bâtiments communaux :**
 - **350.301.00 – Salaires des bâtiments (+ CHF 883.55)**
Les vacations de la Municipalité ont été plus nombreuses que celles budgétées tout comme les heures de nettoyages supplémentaires découlant des travaux de la Grande-Salle.
 - **350.312.00 – Electricité et combustible (- CHF 10'810.20)**
La baisse de prix des combustibles conduit à des charges sensiblement en-dessous du montant budgété ainsi qu'une livraison de moins en 2024.
 - **350.314.00 – Aménagement et entretien des bâtiments (+ CHF 7'745.75)**
Des travaux de rénovation de la toiture de l'abri de la fontaine, situé à proximité de la Route de Moiry 7, ont dû être réalisés rapidement. En effet, d'une part les eaux de toitures s'écoulaient librement sur la parcelle voisine, en direction d'un bâtiment nouvellement construit, et d'autre part la couverture du toit était fortement détériorée. Le montant des travaux urgents se monte à CHF 16'730.00. Sinon les autres dépenses sont des dépenses d'entretiens courants.
- **40 – Travaux – Service administratif :**
 - **400.318.00 et 400.451.60 – Plan énergie et climat communal (PECC) (- CHF 703.50)**
Le premier acompte d'honoraires pour la phase 1 a été payé pour CHF 14'593.50 Il est diminué par la subvention versée par le canton de CHF 7'297.00. Le coût net de CHF 7'296.50, est conforme à l'enveloppe budgétaire allouée.
- **41 – Service technique :**
 - **410.312.00 – Eclairage public (consommation) (- CHF 1'031.45)**
La baisse de charges d'électricité est liée au retard de la mise sous compteur de l'éclairage de la Route de Juriens, pour un montant de CHF 903.65. En d'autres termes, les économies réalisées en 2023 pour les nouveaux éclairages LED de la Route de Juriens n'avaient pas été comptées en 2023, car ce secteur avait été facturé au forfait par Romande Energie. Les économies réalisées, qui n'apparaissaient pas sur les factures, ont donc été remboursées en 2024.

- **43 – Routes :**

- **430.301.00 – Salaires des routes (+ CHF 1'000.00)**

- Il s'agit des vacations pour ce dicastère, compte tenu des importants travaux effectués en 2024, qui ont duré plus longtemps que prévu et qui ont nécessité un suivi accru, tant pour des raisons techniques qu'organisationnelles des entreprises.

- **430.314.00 – Entretien des routes (- CHF 9'284.96)**

- Les travaux d'entretien à la Route de Mont-la-Ville, aux Chemins du Chomeau et des forêts, ainsi que diverses réparations dans d'autres secteurs, n'ont pas dépassé le budget alloué. A noter qu'un montant de CHF 92'278.40, concernant une partie des travaux souterrains de la Route de Mont-la-Ville, a été attribué au compte d'investissement correspondant.

- **430.436.30 – Remboursement de dommages (+ CHF 3'023.90)**

- Il s'agit d'un remboursement de la Zürich Assurances pour un candélabre endommagé, pour CHF 1'802.40, ainsi qu'une participation privée pour la nouvelle glissière réalisée au croisement des Routes du Mollendruz, de Mont-la-Ville et de la Grand-Rue.

- **44 – Parcs, promenades, cimetières :**

- **440.314.00 - Entretien cimetière et places (+ CHF 7'480.40)**

- Le supplément par rapport au budget provient des travaux d'installation de la table d'orientation avec pergola et grill, en lien avec la démarche participative villageoise. Il y a eu également la pose d'un banc pour le 200^e habitant.

- **45 – Ordures ménagères et décharges :**

- **450.352.40 – Participation déchetterie intercommunale (+ CHF 5'826.95)**

- L'excédent de charges est lié d'une part à d'importantes intempéries qui ont dégradé la place de broyage des déchets verts, laquelle a dû être réaménagée rapidement. D'autre part, les charges de personnel sont en augmentation pour le renforcement de l'équipe de surveillance, principalement pour le contrôle des dépôts de végétaux. Dès décembre 2024, les ouvertures ont toutefois été limitées afin de contenir l'augmentation des coûts de contrôle des déchets verts.

- **450.436.00 – Rétribution de Valorsa SA (+ CHF 3'228.35)**

- La rétribution correspond environ à celle reçue en 2023.

- **450.481.00 – Prélèvement sur le fonds de réserve (+ CHF 3'223.00)**

- Pour couvrir l'excédent de dépenses, un prélèvement au fonds de réserve « Ordures ménagères » a été effectué. Le solde de cette réserve se monte à CHF 1'663,98.

- **46 – Réseaux d'égouts, d'épuration :**

- **460.434.00 – Taxes d'épuration (- CHF 5'992.70)**

- Les taxes d'épuration ont été moins élevées que le budget mais correspondent à celles de 2023. Cette diminution de revenu provient d'une baisse globale de la consommation par des particuliers.

- **51 – Enseignement primaire :**

- **510.352.10 – Participation aux frais d'autres communes : (+ CHF 300.00) :**

- En prévision du changement de plan comptable en 2026, un nouveau compte a été créé, pour imputer le soutien au Passeports vacances d'Orbe et Vallorbe, dont les enfants de la commune bénéficient chaque année.

- **58 – Temple et cultes :**

- **580.352.00 – Participation Paroisse intercommunale Vaulion Romainmôtier (+ CHF 1'285.01)**

Suite au départ de l'organiste en place depuis 50 ans, la rémunération du nouvel organiste a été revue à la hausse. Il en découle également une augmentation des charges sociales.

- **72 – Prévoyance sociale cantonale :**

- **720.351.00 - Participation à la cohésion sociale (+ CHF 20'718.60)**

Sur la base du décompte prévisionnel de la péréquation 2024 établi avec la Fiduciaire, une augmentation des charges a été comptabilisée en transitoire. Cet écart budgétaire se justifie par les impôts conjoncturels qui n'ont pas été prévus au budget (voir commentaires au compte 21 Impôts)

- **720.352.20 – Unité d'accueil parascolaire pour écoliers UAPE (- CHF 9'715.37)**

Le nombre d'heures est moins élevé que celui budgété (2'215.50 heures en 2024 par rapport à 2'525 heures budgétées). De plus, il y a eu une réduction de charges exceptionnelle correspondant à l'utilisation de la moitié de la réserve pour la dédite suite au départ de Chavornay et Bavois.

- **720.352.50 – Participation AJOVAL Réseau enfance Orbe-La Vallée (- CHF 11'328.65)**

Le nombre d'heures de garde pour l'année 2024 s'élève à 966 heures, alors qu'il était prévu au budget 2'333 heures. Le nombre d'habitants à fin 2024 est de 206 contre 183 au budget). Les charges étant réparties proportionnellement à ces 2 facteurs, notre participation au déficit de l'association s'en trouve diminuée.

- **81 – Service des eaux :**

- **810.301.00 – Salaires des eaux (+ CHF 1'296.00)**

Les travaux ont engendré des séances supplémentaires, notamment pour la remise en état temporaire du captage de La Diaz, suite à un important orage. Le suivi des travaux du réseau d'eau sur la Route de Mont-la-Ville et au captage de Vers-chez-Bardet a également généré plus de travail.

- **810.314.00 – Entretien du réseau d'eau (- CHF 1'371.15)**

Il s'agit des dépenses d'entretien courant.

Les seuls travaux non planifiés sont l'introduction d'eau à la Route de Juriens 23 pour CHF 1'301.75.

- **810.318.00 – Prestations de service (- CHF 9'520.00)**

D'une part les études et direction des travaux de la Route de Mont-la-Ville, budgétés à hauteur de 20'000 CHF, ont été finalement intégrés dans le crédit d'investissement pour la rénovation des réseaux de la Route de Mont-la-Ville (Préavis 18, 2021-2026). D'autre part, le bureau CSD a été sollicité pour la remise en état et pour l'étude des causes des dégâts survenus au captage de la Diaz, suite à violent orage.

- **810.381.00 – Attribution au fonds de réserve (+ CHF 21'096.35)**
L'excédent de recettes a permis une attribution au fonds de réserve « Service des eaux ». A noter que le fonds de réserve était doté de CHF 0 en début d'année 2023, et qu'au regard de la vétusté de nos infrastructures, la constitution de réserves est nécessaire pour couvrir les possibles coûts de travaux d'entretien urgents et imprévisibles.
- **810.434.00 – Taxes de raccordement (+ CHF 4'200.65)**
Il s'agit des taxes de raccordement au réseau d'eau des nouvelles constructions.

3. Conclusions :

Les comptes ont été révisés par la Fiduciaire Fiprom SA et soumis à la commission de gestion et finances pour étude et rapport.

La Municipalité a adopté ces comptes de fonctionnement lors de sa séance du 19 mai 2025 et vous propose de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE LA PRAZ

- vu le préavis municipal no 22/2021-2026
- ouï le rapport de la commission de gestion et finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

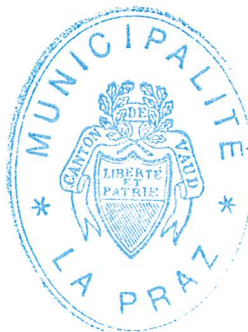
DECIDE

- d'accepter les comptes pour l'année 2024 tels que présentés
- de donner décharge à la commission de gestion et finances pour son mandat de vérificateurs des comptes 2024
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


R. Dupertuis-dit-Neveu



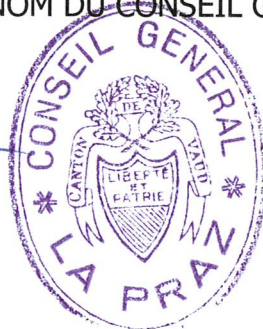
La Secrétaire

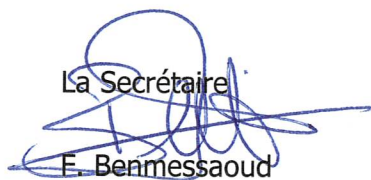

M. Clerc

Adopté / ~~Refusé~~ par le conseil général le 12 juin 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL


La Présidente
M. Sordet




La Secrétaire
E. Benmessaoud